

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE PREVY DU 23 MAI 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-trois mai à neuf heures, les membres de l'Assemblée Générale de PREVY se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de l'Association, situé à la Maison de la Prévention – 215 Rue Georges Besse à Nîmes.

- Membres présents ou représentés : voir la feuille de présence et la liste de l'ensemble des pouvoirs reçus ci-annexées au présent procès-verbal.
 - ✓ Nombre d'adhérents présents : 9 représentant 9 voix.
 - ✓ Nombre de pouvoirs : 33 représentant 33 voix.
 - L'adhérent SARL MSP (n°102 381) représenté par Monsieur Eric BUTEL a reçu 33 pouvoirs soit 33 voix.

Soit un total de 42 voix présentes ou représentées sur un total de 9 892 voix des membres de l'Association à jour de leur cotisation.

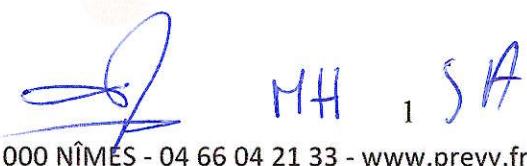
- Sont également présents :
 - Monsieur Frédéric IMBERT, Expert-Comptable, FMI Conseils.
 - Monsieur Sébastien BEAUGRAND, Commissaire aux comptes, SBG Audit.
 - Madame Nancy GIRAUDIER, Directrice de PREVY.
 - Madame Hélène MARIN, Directrice déléguée de PREVY.
 - Madame Fanny DESCHAMPES, Responsable service comptable et cotisations de PREVY.
 - Madame Constance MARCE, Juriste Junior – Assistante de Direction de PREVY.

Après signature de la feuille de présence, le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie pour leur participation.

Monsieur Eric BUTEL désigne le bureau de vote suivant :

- Monsieur Jean-Marie TOURRETTE secrétaire de séance, représentant l'adhérent la GLACONNERIE n° 49 062.
- Monsieur Maxime HARIT, scrutateur, représentant l'adhérent FMI Conseils n° 1 302.
- Monsieur Sylvain AUSSET, scrutateur, représentant l'adhérent SC2A n° 103 112.

Ces derniers certifient avec le Président de séance l'exactitude de la feuille de présence établie et émargée.



Monsieur BUTEL informe l'Assemblée de la présence de Monsieur Frédéric IMBERT en qualité d'Expert-Comptable, représentant le cabinet FMI Conseils et de Monsieur Sébastien BEAUGRAND en qualité de Commissaire aux comptes, représentant le cabinet SBG Audit.

Le Président dépose sur le bureau, l'ensemble des documents nécessaires à la réunion :

- La convocation a été publiée sur les supports suivants :
 - Le Midi Libre Rubrique des Annonces Légales le 7 mai 2025.
 - Le site internet www.prevy.fr depuis le 7 mai 2025.
 - Les adhérents ont également été convoqués par courriel le 7 mai 2025.
- La feuille de présence signée par les membres en début de séance.
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 24 mai 2024.
- Le texte des résolutions.
- Le rapport de gestion 2024.
- Les comptes de l'exercice 2024 (bilan, compte de résultat et annexes).
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2024.
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées 2024.
- Le budget prévisionnel de l'exercice 2025.
- La grille tarifaire et droit d'admission pour l'année 2025.

L'Assemblée prend connaissance des documents.

Le Président rappelle que, selon les statuts en vigueur, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer quelque soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions sont adoptées à la majorité simple des votants présents ou représentés.

Les membres peuvent remettre pouvoir à tout autre membre sans limitation.

Le Président s'étant assuré de l'identité des votants, le vote des résolutions se fait à mains levées.

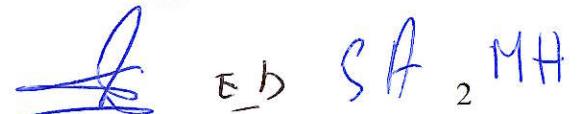
1. Première résolution : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2024.

Au terme des débats, il est procédé au vote à mains levées. Les résultats sont les suivants :

Vote :

Nombre de voix contre	: 0
Nombre d'abstentions	: 0
Nombre de voix pour	: 42

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2024 à l'unanimité des présents ou représentés avec 42 voix pour.



2. Deuxième résolution : Lecture du rapport du Commissaire aux comptes et approbation du rapport de gestion 2024, des comptes et bilan de l'exercice 2024, du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'année 2024, des comptes clos au 31 décembre 2024 et quitus aux administrateurs de leur gestion.

Interventions de Monsieur IMBERT, représentant le cabinet d'expertise comptable FMI Conseils et de Monsieur BEAUGRAND, Commissaire aux comptes du cabinet SBG Audit.

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve, tels qu'ils ont été présentés, le rapport de gestion 2024, les comptes annuels clos au 31 décembre 2024 et donne quitus de la gestion aux membres du Conseil d'Administration.

Au terme des débats, il est procédé au vote à mains levées. Les résultats sont les suivants :

Vote :

Nombre de voix contre	: 0
Nombre d'abstentions	: 0
Nombre de voix pour	: 42

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés avec 42 voix pour.

3. Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2024.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 173 386 € qu'il est proposé d'affecter en report à nouveau.

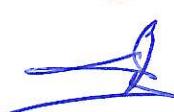
L'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'Association décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 en report à nouveau.

Au terme des débats, il est procédé au vote à mains levées. Les résultats sont les suivants :

Vote :

Nombre de voix contre	: 0
Nombre d'abstentions	: 0
Nombre de voix pour	: 42

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte l'affectation du résultat de l'exercice 2024 en report à nouveau à l'unanimité des présents ou représentés avec 42 voix pour.



3

4. Quatrième résolution : Approbation des conventions réglementées.

Intervention de Monsieur BEAUGRAND, Commissaire aux comptes.

Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, l'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'Association prend acte et les approuve.

Au terme des débats, il est procédé au vote à mains levées. Les résultats sont les suivants :

Vote :

Nombre de voix contre	: 0
Nombre d'abstentions	: 0
Nombre de voix pour	: 42

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte les conventions réglementées à l'unanimité des présents ou représentés avec 42 voix pour.

5. Cinquième résolution : Approbation du budget prévisionnel 2025.

Après avoir pris connaissance du budget prévisionnel 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'Association approuve le budget prévisionnel 2025.

Au terme des débats, il est procédé au vote à mains levées. Les résultats sont les suivants :

Vote :

Nombre de voix contre	: 0
Nombre d'abstentions	: 0
Nombre de voix pour	: 42

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le budget prévisionnel 2025 à l'unanimité des présents ou représentés avec 42 voix pour.

6. Sixième résolution : Ratification de la grille tarifaire et du droit d'entrée pour l'année 2025.

Le Président informe les membres de l'Assemblée Générale que le coût moyen national de l'ensemble socle de services, des services de prévention et de santé au travail interentreprises est défini par l'arrêté du 26 septembre 2024. Il est fixé à 115.50 € pour 2025.

De plus, le Président rappelle que la grille tarifaire de cotisations 2025 a été élaborée dans le respect des modalités légales de leur fixation comprenant leur caractère proportionnel par rapport au nombre de salariés suivis (per capita) et son encadrement réglementaire



4

conformément au décret 2022-1749 du 30 décembre 2022 et à l'article L.4622-6 du Code du travail.

Enfin, le Président rappelle que la grille tarifaire et le droit d'entrée, payables à l'adhésion, sont fixés, conformément aux statuts de l'Association, par le Conseil d'Administration.

La grille tarifaire et le droit d'entrée doivent être ratifiés annuellement par l'Assemblée Générale.

6.1 Grille tarifaire : Offre socle de services et droit d'admission 2025

Après présentation de la grille tarifaire de l'offre socle de services et du droit d'admission pour l'année 2025, les membres de l'Assemblée Générale ratifient le montant de cette grille tarifaire 2025.

Au terme des débats, il est procédé au vote à mains levées. Les résultats sont les suivants :

Vote :

Nombre de voix contre	: 0
Nombre d'abstentions	: 0
Nombre de voix pour	: 42

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la ratification de la grille tarifaire de l'offre socle de services et du droit d'admission pour l'année 2025 à l'unanimité des présents ou représentés avec 42 voix pour.

6.2 Grille tarifaire : Offre spécifique et droit d'admission 2025

Après présentation de la grille tarifaire de l'offre spécifique et du droit d'admission pour l'année 2025, les membres de l'Assemblée Générale ratifient le montant de cette grille tarifaire 2025.

Au terme des débats, il est procédé au vote à mains levées. Les résultats sont les suivants :

Vote :

Nombre de voix contre	: 0
Nombre d'abstentions	: 0
Nombre de voix pour	: 42

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la ratification de la grille tarifaire de l'offre spécifique et du droit d'admission pour l'année 2025 à l'unanimité des présents ou représentés avec 42 voix pour.



NH 5

7. Politique qualité de PREVY

Le Président présente aux membres de l'Assemblée Générale la politique qualité de PREVY.

PREVY s'engage à atteindre et à maintenir l'excellence en matière de qualité. PREVY s'efforce de fournir des services conformes à la réglementation, en répondant aux attentes de ses adhérents. PREVY encourage l'amélioration continue de ses processus, la formation de son personnel et la satisfaction durable de ses parties prenantes.

Les missions de PREVY sont exercées de façon à garantir l'égalité et l'équité de traitement vis-à-vis de ses adhérents. Le service s'engage à ce que l'ensemble des acteurs et personnels de PREVY (direction, administration, équipes pluridisciplinaires, gouvernance, etc.) exerce leur activité en toute impartialité et dans le respect strict de la confidentialité des données.

Les valeurs de PREVY reposent sur :

- La satisfaction de ses adhérents et des travailleurs,
- La proximité et communication avec ses adhérents et leurs travailleurs,
- Le respect des réglementations en vigueur,
- La qualité de son offre de services,
- La valorisation de ses collaborateurs,
- L'intégrité,
- L'amélioration continue et l'innovation.

Afin de remplir sa mission dans le respect de ses valeurs, PREVY est engagé dans une évolution continue de son système Qualité. La norme AFNOR SPEC 2217 constitue la référence constante pour l'amélioration du système Qualité.

Après avoir pris connaissance de la politique qualité de PREVY, les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire, approuvent la politique qualité de PREVY.

Au terme des débats, il est procédé au vote à mains levées. Les résultats sont les suivants :

Vote :

Nombre de voix contre	: 0
Nombre d'abstentions	: 0
Nombre de voix pour	: 42

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la politique qualité de PREVY à l'unanimité des présents ou représentés avec 42 voix pour.

Le Président informe également les membres de l'Assemblée Générale que le Service a récemment été audité par le prestataire Qualipôle, selon le référentiel AFNOR SPEC 2217, dans l'objectif d'atteindre dans un premier temps, le niveau 1 de certification.

SAJN

ED MH

6

L'audit s'est déroulé du 12 au 15 mai 2025. Lors de la réunion de clôture, l'auditrice a indiqué n'avoir relevé aucune non-conformité au sein du Service. Elle a également précisé qu'elle intégrerait à son rapport des commentaires positifs, tenant compte de la qualité du travail observé.

Son rapport sera ensuite examiné par une commission, qui délivrera le certificat de conformité attestant de l'obtention du niveau 1 de la certification. Le Service dispose jusqu'en mai 2030 pour atteindre le niveau 3 de la certification.

8. Septième résolution : Pouvoirs au Président.

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'Association donne tous les pouvoirs au Président, ou toute personne désignée par lui, en vue de réaliser les formalités rendues nécessaires par l'adoption des précédentes résolutions.

Au terme des débats, il est procédé au vote à mains levées. Les résultats sont les suivants :

Vote :

Nombre de voix contre	: 0
Nombre d'abstentions	: 0
Nombre de voix pour	: 42

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés avec 42 voix pour.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire étant épuisé et les débats clos, le Président Monsieur Eric BUTEL remercie les participants et lève la séance à 10 h 15.

Le Président de l'Association : Monsieur Eric BUTEL



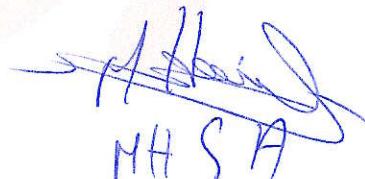
Le secrétaire du bureau de vote : Monsieur Jean-Marie TOURRETTE



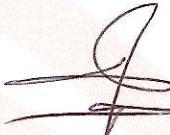
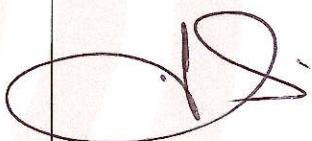
Le scrutateur du bureau de vote : Monsieur Sylvain AUSSET



Le scrutateur du bureau de vote : Monsieur Maxime HARIT



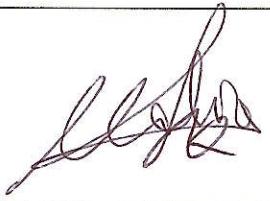
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE PREVY
Du 23 Mai 2025 à 9h00

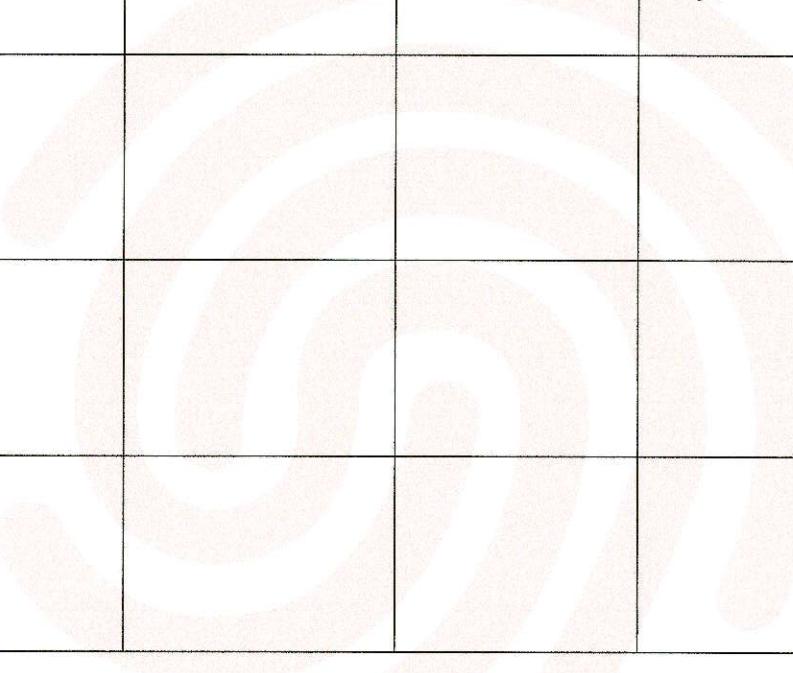
RAISON SOCIALE	N° ADHERENT	NOM DU REPRESENTANT	NOMBRE DE VOIX	SIGNATURE
SARL MSP	102 381	Eric BUTEL	1	
SBG AUDIT	53 885	Sébastien BEAUGRAND	1	
FMI CONSEILS	1 302	Frédéric IMBERT Maxime HARIT	1	
LA GLACONNERIE	49 062	Jean Marie TOURRETTE	1	
SC2A	103 112	Sylvain AUSSET	1	
OGEC ST VINCENT DE PAUL	1 177	Sandrine NICOLAS	1	

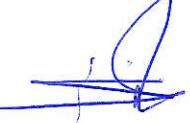





1

RAISON SOCIALE	N°ADHERENT	NOM DU REPRESENTANT	NOMBRE DE VOIX	SIGNATURE
ENOTECA SHOP	102 588	Michel RIEFA	1	
EPS Engagement Propreté et Services	50 808	Nalia RAHARIJAONA	1	
GAP Groupe Avenir Performance	50 807	Nalia RAHARIJAONA <i>Bo GAYMI franck</i>	1	
CRFP Centre Régional de Formation Professionnelle	41 142	Nalia RAHARIJAONA	1	



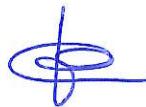
   

2

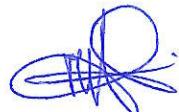
RAISON SOCIALE	N°ADHERENT	NOM DU REPRESENTANT	NOMBRE DE VOIX	SIGNATURE

Invitées :

Nancy GIRAUDIER – Directrice :



Hélène MARIN – Directrice Déléguée :



Fanny DESCHAMPES – Responsable service comptable et cotisations :



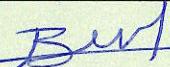
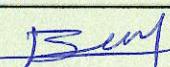
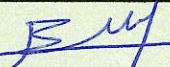
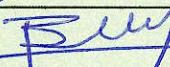
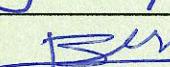
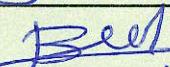
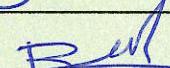
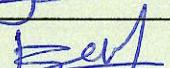
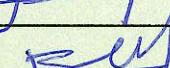
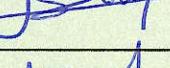
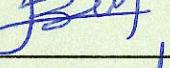
Constance MARCE – Juriste Junior – Assistante de Direction



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE PREVY

DU 23 MAI 2025

POUVOIR

N° ADH	ADHERENT	NOM	PRENOM	N° ADH	ADHERENT	NOM	PRENOM	SIGNATURE	Nbre
35 232	BUREAU ALPES CONTROLES	PICOULET	Marine	102 381	SARL MSP	BUTEL	ERIC		1
8 628	DALKIA	MONINO	Mathias	102 381	SARL MSP	BUTEL	ERIC		2
36 087	ZEP INDUSTRIES SAS	FALIES	Jacques	102 381	SARL MSP	BUTEL	ERIC		3
46 125	GENTIL GREGORY	GENTIL	Grégory	102 381	SARL MSP	BUTEL	ERIC		4
54 050	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE	FICHOU	David	102 381	SARL MSP	BUTEL	ERIC		5
6 139	CHÂTEAU SIHOL	RUAS	Etienne	102 381	SARL MSP	BUTEL	ERIC		6
41 889	BBTP	RUAS	Etienne	102 381	SARL MSP	BUTEL	ERIC		7
33 518	TM34	RUAS	Etienne	102 381	SARL MSP	BUTEL	ERIC		8
36 014	CETRACO	RUAS	Etienne	102 381	SARL MSP	BUTEL	ERIC		9
48 287	2W WINDWORK	LAMPN	Corinne	102 381	SARL MSP	BUTEL	ERIC		10
2 827	SARL VIGOUROUX	VIGOUROUX	Jean-luc	102 381	SARL MSP	BUTEL	ERIC		11
24 574	MP ECHAFAUDAGES	LARROCHE	Pierre	102 381	SARL MSP	BUTEL	ERIC		12
51 507	SAS LIBER PRIM	GROSSO	Hervé	102 381	SARL MSP	BUTEL	ERIC		13
37 501	GIE INTERNATIONAL RESORTS MANAGEMENT	BEDOUILLAT	Isabelle	102 381	SARL MSP	BUTEL	ERIC		14
5 272	ENTREPRISE MICHELUTTI SARL	MICHELUTTI	Philippe	102 381	SARL MSP	BUTEL	ERIC		15
101 470	KEOLIS NIMES METROPOLE	NICOLAU GUILLAUMET	Vincent	102 381	SARL MSP	BUTEL	ERIC		16
101 050	GIP Ma Santé Ma Région	DESCLAUX	Christine	102 381	SARL MSP	BUTEL	ERIC		17
1 323	SARL MAURIN PEINTURE	MAURIN	Joel	102 381	SARL MSP	BUTEL	ERIC		18
1 935	S.E.A.F Sité des Entreprises ALTEIRAC Frères	ALTEIRAC	Jack	102 381	SARL MSP	BUTEL	ERIC		19
15 877	GRANDE PHARMACIE DHARA	DHARA	Mohamed	102 381	SARL MSP	BUTEL	ERIC		20






DONNE
POUVOIR
A